

GRC

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de faire connaître le plus tôt possible ses vues concernant un fédéralisme renouvelé, l'association ou autres vues constitutionnelles afin de rétablir un climat de discussion et non de confrontation avec le gouvernement québécois.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS
CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante, car selon des renseignements que j'ai obtenus au cours de la dernière demi-heure, le dossier «Featherbed» constitué par le service de sécurité serait beaucoup plus volumineux qu'on l'avait tout d'abord imaginé; il traiterai, semble-t-il, d'un certain nombre d'autres questions dont hier encore je n'étais pas au courant et constituerait probablement le secret le mieux gardé du gouvernement à l'heure actuelle. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le solliciteur général reconnaisse immédiatement l'ampleur de ce dossier ...

Je propose cette motion même si le ministre là-bas ne peut faire autre chose que se moquer de la réalité.

Des voix: Règlement!

... et publie la liste de tous les sujets dont traite ce dossier, et qu'en outre le premier ministre et lui-même disent ce qu'il y a de vrai dans les propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce a tenus hier soir à Halifax, alors qu'il affirmait qu'il était certain qu'un dossier est établi au nom de quiconque se lance en politique, y compris les ministres du Cabinet ...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Assoyez-vous!

M. Cossitt: Vous ne pourriez pas vous la fermer une bonne fois vous autres là-bas? Vous préférez vous dérober devant la réalité.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Red Deer à la parole.

[M. Beaudoin.]

LES POSTES

DEMANDE AU MINISTÈRE D'ACCORDER LA PRIORITÉ À
L'AMÉLIORATION DU SERVICE DE PRÉFÉRENCE À LA
PUBLICITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 pour soulever une question importante et urgente. Étant donné la détérioration constante des services postaux et le mécontentement croissant du public, dont bien des membres voient dans la campagne publicitaire actuelle du ministère des Postes à la télévision une forme de lavage de cerveau, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Postes s'occupe en priorité d'améliorer les services postaux au lieu d'en faire la publicité et d'en vanter les avantages, car les contribuables les jugent inacceptables, surtout pendant une période de prétendue austérité de la part du gouvernement.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LES QUOTAS À L'IMPORTATION DE PRODUITS
TEXTILES SOIENT PROLONGÉS DE TROIS ANS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente sur l'industrie du textile au Canada.

Étant donné l'échec du gouvernement à négocier un accord de trois ans sur l'imposition de quotas sur le textile, et étant donné que les importations de produits textiles occupent plus de 60 p. 100 du marché canadien alors que les pays européens, la Grande-Bretagne et les États-Unis les limitent entre 15 p. 100 et 20 p. 100, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'éviter d'autres mises à pied dans ce secteur de notre économie et exige du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) que les quotas actuellement en force soient maintenus à leur niveau de 1975 pour au moins trois ans.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.